



Q&A #1

Date: January 4, 2024

Roof Replacement Building 74 – Central Experimental Farm Ottawa

La version française se trouve à la page suivante

Bidders must make sure that their bids are based on the latest version of the tender documents published and take into consideration the following amendments and information, including any information provided on amendments or Q&A previously published for this project.

Bidders that do not comply with this requirement will be discarded.

Q1 : Drawings call detail 9/A4 to have metal siding but nothing further (elevations etc.). Are all dormer sides to be replaced with metal siding, same heritage panel as the apron?

A1 : Dormer walls are to be clad with new pre-finished metal cladding, same material as the apron cladding.

Q2 : Is it ok to have scaffold setup around the perimeter for the entirety of the job?

A2 : Yes, but exterior door access must always be maintained, complete with overhead protection.

Q3 : Under the metal apron, is there a specific membrane? Typically would be a high temp membrane and not just ice and water.

A3: Under the apron, contractor to install **Grace Ice & Water Shield® HT** membrane or approved alternate.

Q4 : Same question for the dormers if they are getting metal (the way it is written, is it just flat stock or is it siding? There not much surface area) in any regards, what's underneath; strapping, membrane etc.

A4 : Beneath the metal siding, contractor to install Synthetic underlayment, made of spun-bonded polypropylene, vapour permeable. Standard of acceptance shall be: **RhinoRoof® U20** underlayment by Owen Corning or approved alternate.

All other terms and conditions remain the same



Q&R #1

Date: Le 4 janvier 2024

Réfection de toiture – Édifice 74 – Ferme Centrale Expérimentale Ottawa

The English version can be found on the previous page.

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors des amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

Q1 : Les dessins indiquent que le détail 9/A4 doit avoir un revêtement métallique, mais rien d'autre (élévations, etc.). Est-ce que tous les côtés des lucarnes doivent être remplacés par un bardage métallique, du même matériau que le tablier ?

R1 : Les murs des lucarnes doivent être recouverts d'un nouveau bardage métallique préfini, du même matériau que le bardage du tablier.

Q2 : Est-ce qu'il est acceptable d'avoir l'installation de l'échafaudage autour du périmètre de l'édifice tout au long des travaux?

R2 : Oui, mais l'accès à la porte extérieure doit toujours être maintenu, avec une protection aérienne.

Q3 : Sous le tablier métallique, y a-t-il une membrane spécifique ? Il s'agirait typiquement d'une membrane haute température et pas seulement d'une membrane contre la glace et l'eau.

R3 : Sous le tablier, l'entrepreneur doit installer la membrane **Grace Ice & Water Shield® HT** ou une alternative approuvée.

Q4 : Même question pour les lucarnes, si elles sont en métal (comme c'est écrit, s'agit-il d'un matériau plat ou d'un bardage ? Il n'y a pas beaucoup de surface) à tous égards, ce qu'il y a en dessous ; le cerclage, la membrane, etc.

R4 : Sous le bardage métallique, l'entrepreneur doit installer une sous-couche synthétique, faite de polypropylène filé-lié, perméable à la vapeur. La norme d'acceptation est la suivante : **RhinoRoof® U20** d'Owen Corning ou un produit de remplacement approuvé.

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.